

SPECIMEN

ENERGIE & SERVICES DE SEYSSEL

ELECTRICITE - GAZ - ECLAIRAGE PUBLIC

Siège: 32 rue de Savoie - BP 5 - 74 910 SEYSSEL

Agence: 1460 av Marcel Dassault 74370 ARGONAY

www.es-seyssel.com - informations-gaz@es-seyssel.com

HORAIRES D'OUVERTURE:

N°

du :

1 Lundi au vendredi - 07h30-12h00 13h30-17h00

Tél: 04.50.27.28.96

Dépannage: (24h/24h): 08 00 47 33 33 2

3 **FACTURE SUR RELÈVE**

Point de livraison 4

5

7 Votre contrat : Gaz Naturel Offre Domestique B1

6

Présentation simplifiée de votre facture

Voir détail au dos

Facture N°	du	
Montant Hors TVA		296,34
T.V.A (payée sur les débits) :		45,37
Montant TTC		341,71
Solde antérieur 8		100,00
Net à payer		441,71 €

Information vous concernant :

*PENSEZ A LA MENSUALISATION OU A LA DOMICILIATION
ECONOMIE DE TIMBRES, PAS D'OUBLI, MOINS DE SOUCIS.*

9

Merci de régler cette facture à réception au plus tard le :
05/02/2020
Adressez votre règlement et le talon détachable à l'adresse
ci-dessus

10

Prochaine facture sur relève en avril 2020
Prochaine relève en avril 2020

N° de TVA intracommunautaire Energie et Services de Seyssel FR 58485010847 -
RCS THONON LES BAINS 483010847 - APE 3513Z

MA FACTURE DE GAZ NATUREL EXPLIQUEE

- 1 Coordonnées téléphoniques et horaires d'ouverture pour nous contacter
- 2 Numéro de dépannage 24h/24 – 7j/7
- 3 Type / Mode de calcul de votre facture (facture contrat, de résiliation / facture sur relève ou estimée)
- 4 Référence à rappeler pour toute correspondance
- 5 Adresse du lieu approvisionné en gaz naturel
- 6 Votre adresse de facturation
- 7 Type de contrat avec usage
- 8 Montant restant dû ou acompte déjà versé au moment de l'émission de la facture
- 9 Date de prélèvement ou de limite de paiement de votre facture
- 10 Prochaine période de facturation
Prochaine période de relève
- 11 Coupon détachable à joindre à votre règlement

Pour information :

Montant de votre facture précédente :

Montant réglé sur cette facture :

Consommation Annuelle de Référence :

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : Energie-info, le service d'information des pouvoirs publics,
N° Vert 0800 112 212 (appel gratuit depuis une ligne fixe) ou www.energie-info.fr

TALON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT (ne pas agraffer, ne pas scotcher)

©34171r-

Nom
Facture N°
Montant

N° Dette:
Rôle:
Exercice:

A régler avant le : 05/02/2020

©2745020200024`-

Numéro Compteur	Cadran	Ancien Index	Nouvel Index	Conso.	Coeff m3 -> kWh	kWh	Date réelle Relève normale
A	Consommation GAZ	0	405	405	10,5422	4 270	31/12/2019

Cumul des 12 derniers mois facturés	
Abonnement	110,94 € HT
Consommation	164,40 € HT
Frais annexes	41,75 € HT
Total	426,05 € TTC

MA FACTURE DE GAZ NATUREL EXPLIQUEE

DETAIL DE VOTRE FACTURE		N°	du	Au tarif actuel : Gaz Naturel Offre Domestique B1	
GAZ					
Abonnement Gaz Naturel B1			du 01/01/2020 au 30/04/2020	(20,83 € / mois)	
Consommation Gaz Naturel B1			du 21/11/2019 au 31/12/2019		
TOTAL					
DIVERS					
CTA Gaz Naturel Distribution			du 01/01/2020 au 30/04/2020		
CTA Gaz Naturel Transport T2			du 01/01/2020 au 30/04/2020		
Taxe Inter. Conso. Gaz Nat.			du 21/11/2019 au 31/12/2019		
TOTAL					
Pour information , montant HT de la part acheminement : 95,42 €					
Récapitulatif de la T.V.A. (Payée sur les débits)					
Assiette	Taux	T.V.A.	TOTAL Hors T.V.A.		
95,86	5,50	5,27	296,34 €		
200,48	20,00	40,10	TOTAL T.V.A. (Payée sur les débits)		
			45,37 €		
			TOTAL T.T.C.		
			341,71 €		

- A Votre compteur, les index (relevés ou estimés) et le coefficient de transformation m³/kWh servant au calcul de la consommation
- B L'énergie contenue dans 1 m³ de gaz naturel varie en fonction de sa composition et de l'altitude de votre commune. Pour établir une facturation au plus juste, il est donc nécessaire de convertir les m³ en quantité d'énergie, exprimée en kWh. Pour cela, nous utilisons un coefficient de conversion, Nombre de m³ livrés x coefficient de conversion = nombre de kWh consommés.
- C Tableau récapitulatif des 12 derniers mois facturés, le cas échéant, sur ce point d'installation
- D La part énergie de votre facture : abonnement d'avance et consommation sur la période écoulée (avec prorata si changement tarifaire en cours de période)
- E Les taxes et contributions diverses fixées par les pouvoirs publics et reversées à des organismes extérieurs
- F La part transport (incluse dans la part énergie et non soumise à la concurrence) : correspond à l'utilisation des réseaux, dont le tarif est fixé par les pouvoirs publics.
- G TVA reversée à l'Etat
- H Moyens de paiement à votre disposition

H

Comment régler votre facture

- Depuis votre espace client (<https://portail.es-seyssel.com/PortailAEL-ESS/>)
 - Prélèvement bancaire (à la facture ou mensuel)
 - Carte bancaire
- En agence (de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi)
 - Chèque (avec le montant exact à l'ordre de "Energie et Services de Seyssel")
 - Carte bancaire
 - Espèces
- Par virement bancaire
 - A l'ordre de "Energie et Services de Seyssel"
 - IBAN : FR76 1810 6000 3296 7033 5744 727 - BIC : AGRIFRPP881

Les conditions générales de vente et tarifs appliqués par Energie et Services de Seyssel sont disponibles gratuitement sur simple demande ou accessibles sur le site www.es-seyssel.com.

Toute réclamation est à formuler par écrit à l'adresse du siège social.
En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de Energie & Services de Seyssel n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie.

La facture est à conserver 5 ans.